

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers votants : 32

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation** : 03 avril 2025

**Étaient présents** : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, Mme Valentine CALABRE, M. SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme COUCHOT donne procuration à Mme CHEVALIER

Mme EUSEBE donne procuration à M. VIZIERES

M. DAOUDI donne procuration à M. SAINTE-CROIX

M. LACHAS donne procuration à Mme JOSÉ

Mme BENICHOU donne procuration à Mme FOURSANE

Monsieur ROLLET donne procuration à M. LANTERI après avoir quitté la séance à 23h44, lors du vote sur la délibération n° 3.4

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance**

Monsieur BOULTAME a rejoint la séance à 20h41, au moment du relevé de décisions

Mme FIDI et Mrs GABIRON, MERLET ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20250409-3-5-04-2025-DE

Date de télétransmission : 14/04/2025

Date de réception préfecture : 14/04/2025

**Madame Gaëlle SOULIER-SOTGIU est désignée secrétaire de séance.**

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 3.5/04/2025

NOMENCLATURE ACTES :

3.2 Aliénations

**OBJET : AUTORISATION DE CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE REELLE ET PERPETUELLE D'ACCES ET PASSAGE POUR PIETONS ET VEHICULES AU GARAGE ET PORTILLON DU PRESBYTERE PAR LA RUE DE L'EGLISE A VAUREAL**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Sur proposition de Monsieur David BEDIN, 8<sup>ème</sup> adjoint au Maire chargé de l'aménagement, des équipements publics, du développement durable et des mobilités,**

**VU** l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

**VU** l'article L 2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à l'utilisation du domaine privé des personnes publiques,

**VU** les articles 637 à 639 du code civil relatifs aux servitudes,

**CONSIDERANT** que la ville projette de vendre le presbytère situé 1 impasse de l'abbé Bailly (cadastré AD 2), accolé à l'église du village.

**CONSIDERANT** qu'il existe un accès par un portail dans l'impasse de l'abbé Bailly mais également un accès sur l'arrière depuis la rue de l'Eglise le long de l'église qui mène au garage lié au presbytère ainsi qu'à un portillon. Cet accès fait partie de la parcelle AD 1 comprenant l'église,

**CONSIDERANT** que lors de la vente de ce bien communal, qui ne sera donc plus propriété de la ville, il sera nécessaire de créer une servitude réelle et perpétuelle d'accès et passage pour piétons et véhicules au garage et au portillon,

**CONSIDERANT** que cette servitude doit être créée par acte notarié, aux termes de l'acte de vente,

**CONSIDERANT** que cette servitude sera consentie et acceptée à titre purement gratuit,

**CONSIDERANT** que la commission « Espace public, urbanisme et travaux » s'est réunie le 27 mars 2025,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE À L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 : D'AUTORISER** la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle d'accès et passage pour piétons et véhicules par la rue de l'église depuis la parcelle AD 1 pour accéder au garage et portillon du presbytère (parcelle AD 2). Plan cadastral annexé montrant le tracé de la servitude (bande de teinte violette).

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Maire à signer l'acte de constitution de la servitude, ainsi que tous les éventuels actes administratifs et juridiques relatifs à ce dossier.

**ARTICLE 3 : DE FAIRE SUPPORTER** les frais notariés de constitution de la servitude par la commune de Vauréal.

**ARTICLE 4 : D'ACTER** que la dépense de l'acte versée lors de la signature de l'acte sera inscrite au budget du service Urbanisme.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**

**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne** j 4 AVR. 2025

.....



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*

SERVICE DEPARTEMENTAL DES  
IMPOTS  
FONCIERS DU VAL D'OISE CENTRE  
DES FINANCES PUBLIQUES 95093  
95093 CERGY PONTOISE CEDEX  
tél. 01.30.75.72.00 -fax  
sdif.val-doise@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :  
  
cadastre.gouv.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*servitude réelle et perpétuelle  
d'accès et passage pour piéton et  
véhicule au garage et porillon  
des presbytère par la rue de l'église*

Département :  
VAL D OISE  
  
Commune :  
VAUREAL  
  
Section : AD  
Feuille : 000 AD 01  
  
Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000  
  
Date d'édition : 13/02/2025  
(fuseau horaire de Paris)  
  
Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

